Accords fiscaux—Loi

Madame la Présidente, si ce n'était que des programmes de financement postsecondaire, les programmes de santé, d'hospitalisation, et maintenant de péréquation, il y aurait de quoi faire de longues interventions pour démontrer l'incohérence de ce gouvernement et la négligence qu'il apporte face au développement de nos différentes régions. Mais il faut ajouter en plus des coupures apportées dans le taux de croissance des paiements faits par le gouvernement fédéral pour le financement des programmes établis: santé, hospitalisation, éducation postsecondaire. Il faut également toucher l'approche de ce gouvernement en ce qui regarde le développement régional en général.

• (1150)

[Traduction]

Le gouvernement semble avoir perdu le sens des réalités régionales. Voyons quelle est la situation. Au plus fort de la récession, en 1982, le taux de chômage atteignait 16,8 p. 100 à Terre-Neuve. En janvier 1987, il s'élevait à 19,2 p. 100. Vous voyez, madame la Présidente, qu'il était beaucoup plus élevé en janvier 1987 qu'en 1982, au plus dur de la récession qui a frappé l'Occident tout entier.

Si l'on compare avec février 1987, le taux de chômage de 18,4 p. 100 à Terre-Neuve est encore supérieur à ce qu'il était en 1982. Il en va de même pour l'Île-du-Prince-Édouard, où le taux de chômage se situe à 14,5 p. 100, par rapport à 12,9 p. 100 en 1982. C'est la même chose en Nouvelle-Écosse. Alors que le taux de chômage s'élevait à 14,6 p. 100 en février 1987, il s'établissait à 13,2 p. 100 en 1982. Vous voulez aussi savoir quel est le taux de chômage en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique? En février 1987, il était supérieur dans les trois provinces à celui de 1982, année de la récession. Les citoyens de Saint-Jean (Terre-Neuve), de Charlottetown, de Halifax, de Québec, de Calgary et de Vancouver savent que les régions canadiennes traversent une récession aussi grave que celle que nous-mêmes et le monde entier avons affrontée en 1982.

Dans sa déclaration budgétaire, le ministre nous a dressé un tableau idyllique. Il me semble que le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) ne l'a pas démenti aujourd'hui. Il faut que le gouvernement se penche avec beaucoup plus de sérieux sur les problèmes régionaux, notamment sur le sort des agriculteurs, des pêcheurs, des travailleurs des scieries et de ceux du secteur énergétique, qui connaissent de graves difficultés. Les libéraux croient fermement dans l'égalité des chances où qu'on vive dans ce magnifique pays. Le Canada ne saurait être plus fort que sa région la plus défavorisée, et les Canadiens attendent beaucoup plus de leur gouvernement.

Passons en revue le bilan désastreux des réalisations du gouvernement dans le secteur crucial du développement régional. Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont tronqué de près de 3 milliards de dollars, soit de 20 p. 100, l'enveloppe de l'expansion régionale. Le taux de chômage en est la conséquence. Le gouvernement devrait remanier ses politiques de façon à favoriser l'égalité des possibilités dans les diverses régions. Ce matin, madame le Président, nous avons appris que plus d'un millier de travailleurs de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, se retrouveront bientôt sans emploi; or le gouvernement se contente de comprimer l'enveloppe du développement régional.

J'ai demandé au gouvernement de modifier ses politiques, non seulement de revoir sa décision en matière d'accords fiscaux, mais aussi son attitude et ses principes à l'égard des régions. Il n'est pas dans la tradition canadienne de permettre que le taux de chômage soit aussi élevé dans les régions. L'histoire nationale prouve le contraire et aussi que les Canadiens acceptent volontiers de venir en aide aux diverses régions.

[Français]

Madame la Présidente, si on revenait plus spécifiquement au projet de loi à l'étude, le projet de loi C-44, on pourrait en analyser certains des aspects les plus techniques. Nous avons vu que le gouvernement a décidé d'apporter certains changements techniques à la formule de péréquation. Je n'ai rien contre cela. Je crois qu'il faut réajuster cette loi aux besoins nouveaux. Par contre, on n'a pas voulu maintenir dans la formule de péréquation les paiements de garantie transitoires. On se souviendra qu'en 1982, lorsque le gouvernement précédent avait modifié la formule de péréquation pour établir les paiements sur la moyenne des revenus de cinq provinces, la raison principale était que le prix du gaz naturel et de l'huile avait atteint des niveaux tellement élevés que la formule de péréquation, telle qu'elle existait, aurait amené le gouvernement fédéral à payer des paiements de péréquation à la province d'Ontario qui est la province la plus riche du pays. Il y avait là un non sens qui amenait forcément le gouvernement central à modifier la formule de péréquation pour établir la base sur la moyenne des cinq provinces, soit le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Et à cause de ces changements-là, il y a eu une longue discussion entre les ministres des Finances des provinces et le ministre des Finances du Canada pour savoir ce que la nouvelle formule allait rapporter par rapport à l'ancienne. Les provinces disaient: On va perdre des paiements de péréquation. Le gouvernement fédéral soutenait un peu le contraire. Et pour régler le problème, le gouvernement fédéral a donné des paiements de garantie transitoires pour rassurer les provinces que les paiements de péréquation selon la nouvelle formule seraient aussi importants et croîtraient au même rythme que sous l'ancienne formule. Et on avait garanti ces paiements-là pour trois ans. Entre-temps, le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, ayant constaté que les paiements transitoires avaient été non seulement importants mais essentiels pour maintenir l'équilibre dans la formule, après avoir constaté cela, au lieu d'apporter des correctifs à long terme, on a tout simplement fait une action d'une année pour la plupart des provinces, ajouter un peu pour une année subséquente pour une couple de ces provinces-là, et on a laissé tomber complètement les paiements transitoires. Non seulement on a fait cela, mais on a accusé l'ancien gouvernement, madame la Présidente, d'en être responsable alors que l'essence même des paiements transitoires était de garantir les paiements aux provinces dans la formule de péréquation, et le gouvernement conservateur a accusé les libéraux, mais n'a rien fait pour corriger et continuer l'application des paiements transitoires dans le même esprit qu'elle avait été introduite au début des années 1981-1982 lorsqu'on avait renégocié ces ententes-là.

Madame la Présidente, c'est tellement vrai, et je pourrais donner des chiffres pour plusieurs provinces, le ministre d'État (Finances) prétend par un signe de tête que c'est faux.